



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-232

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

**réglementation de la circulation et du stationnement
Terrain de pétanque rue Albert 1er/ le 5 juillet 2025**

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de Monsieur Delhayé Michael, président du comité des fêtes de Molingham

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion de la « fête de l'été », il importe de prendre les mesures nécessaires pour prévenir les accidents en réglementant la circulation et le stationnement des véhicules automobiles sur les places de parking au niveau du terrain de pétanque rue Albert 1^{er}

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation et le stationnement des véhicules autres que ceux ayant un rapport avec la manifestation seront interdits sur les places de parking du terrain de pétanque rue Albert 1^{er} le samedi 5 juillet 2025 de 13 heures à 23 heures 2025.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les organisateurs.

Article 3 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie d'Isbergues pour exécution.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le **11 JUIN 2025**

Publié le **11 JUIN 2025**

Le Maire,


David THELLIER